

PPRT - Lavéra : sécurisation à la source, toujours la bataille

Le plan de prévention des risques technologiques, obligation depuis AZF, est encore en suspens. Etat des lieux



Lavéra, son village, son école, ses usines en toile de fond, son PPRT et une association de riverains, derrière Christian Legrand, qui veille au grain. Une circulaire de la ministre de l'Écologie à l'époque, Delphine Batho, sur la mise en œuvre des plans de prévention des risques destinée aux préfets, réclamait "la fermeté" et "l'action" pour accélérer le planning d'approbation. C'était en avril 2013... /PHOTOS SERGE GUÉROULT & PASCAL STELLA

Il était dit que la mécanique devait être enclenchée le 31 décembre 2018. Et, à Lavéra, enlisé sur sa problématique des risques industriels, on rit jaune d'une affaire toujours sur le carreau. Le délai de prescription du plan de prévention des risques technologiques (PPRT), piloté par le Préfet, la Direction régionale de l'environnement et du logement (Dréal) et la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), a été prorogé jusqu'au 30 juin 2020 ! Un arrêté préfectoral signé le 5 décembre 2018. Cela fait juste quatre mois, pour un des PPRT les plus complexes de France. Une patate chaude entre instructions et études sur les phénomènes dangereux. Un processus, censé être opérationnel sur le papier le 1^{er} août 2013, avant de virer au casse-tête sur le terrain d'un village posé sur ce site pétrochimique avec ses 12 entreprises classées Seveso.

"Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?", dit le dicton. Pour rappel, les PPRT ont été mis en place après la tragédie de l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001. Un héritage et une obligation de la loi Bachelot de juillet 2003, qui vise à établir des mesures de protection et de mise en sécurité des riverains.

Alors, bien sûr, on a fait un grand pas l'an dernier. Depuis un an maintenant et la publication des fameuses cartes d'aléas, faisant état de 1 009 maisons incluses dans le périmètre des risques (883 sur Martigues, 126 à Port-de-Bouc), comme le groupe scolaire de Lavéra. Les études ont mis en lumière, comme attendu, le risque toxique, mais aussi de surpression (bris de vitre potentiels) comme une mauvaise surprise pour le coup, on va y venir. Toutes ces maisons, une fois que le PPRT aura été validé, devront subir des travaux entre renforcement de fenêtres et du vitrage jusqu'à une pièce de confinement, laquelle fait faire des sauts dans le camp des riverains. "Coût estimé des travaux: 6,5 millions", avance Christian Legrand, président de l'Association des riverains de la plateforme in-

dustrielle de Lavéra (Arpil), véritable poil à gratter face à l'administration et aux industriels, dans un dossier où il est plus facile d'avoir le sens du vent ou des indices dans les couloirs plutôt que par voix officielle. Entre le sous-préfet Jean-Marc Sénateur qui n'a pas répondu à nos sollicitations et le Dréal qui donne des informations au compte-goutte, on comprend que le sujet est éternellement tabou. Tout juste, on consent d'abord que "les résultats des réflexions seront présentés aux acteurs du PPRT lors de la prochaine réunion des POA (Personnes et organismes associés) qui devrait être programmée au 2^e trimestre 2019". Un an et demi sans communication officielle, les riverains apprécieront...

Où en est-on, donc, depuis la dernière réunion publique (janvier 2018) et cette éternelle pres-

Plus de "délaissement" sur l'avenue du Gros Mourre.

sion d'Arpil, qui a toujours réclamé de revoir la copie, refusant la carte des aléas en l'état, convaincu mordicus que "on peut réduire encore les risques et les dangers à la source".

Beaucoup d'efforts ont été faits pour réduire les risques (1), même s'il y a aussi une autre réalité : quand une étude technico-économique de Kem'One chiffre à 43M€ pour sortir l'école du PPRT, c'était comme décrocher la lune...

Face à notre insistance, la Dréal admet que "le travail sur l'aléa a permis de réduire les risques sur certaines zones conduisant à ne plus avoir de mesures foncières sur les habitations (délaissement). Cela concerne notamment l'avenue du Gros Mourre (qui dessert l'entrée de la raffinerie Ineos)". En clair, après la cité Arc en ciel, l'habitation du Gros Mourre, composé de deux logements, ne serait donc plus menacée du risque d'accident thermique (incendie à évolution rapide), contraignant à les rayer



du paysage.

Une bataille gagnée pour un autre combat mal embarqué, cette fois, sur la guerre des riverains autour des fameuses sphères de stockage d'oxyde éthylène du côté d'Ineos, sous le coup d'un rapport de la société Inéris pointant le risque de surpression (souffle d'une explosion). "L'enveloppe du PPRT n'a pas été réduite vis-à-vis des phénomènes de surpression d'intensité correspondant aux bris de vitres", murmure la Dréal. "Ce phénomène de surpression avait été une surprise, rembobine Christian Legrand, car, depuis le POA du 24 janvier 2014, ces sphères étaient exclues du PPRT". Jusqu'à ce que les autorités ne sortent le parapluie lors d'un nouveau POA du 16 novembre 2017. "La Dréal a fini par nous avouer qu'ils ne pouvaient prendre en compte l'ignifuge extérieur car cette protection était en très mauvais état et comportait des fissurations importantes", s'étonne Christian Legrand. En tapant à la porte d'Ineos, on répond simplement qu'il est encore "trop tôt pour communiquer" autour du PPRT. "Toutes les situations n'ont pas été arrêtées", précise la communication du raffineur.

Reste que, contrairement au rapport Inéris, signifiant qu'"avec les protections actuelles d'ignifuge, le risque de décomposition déflagrante est inexistant",

Repères

LES PHÉNOMÈNES DANGEREUX

"L'effet toxique" regroupe les émissions de chlore et d'acide chlorhydrique ; "l'effet thermique" regroupe autant les incendies à évolution rapide que d'autres, plus lents, et "l'effet de surpression" survient lors du souffle d'une explosion.

LES ENTREPRISES

Environ 300 entreprises, notamment celles de la zone Ecolopolis, sont aussi impactées dans ce PPRT "qui ne doit pas entraîner d'obligations pour elles".

REVENDEICATIONS

Au-delà de "contester les conclusions actuelles des études de danger considérant que les industriels peuvent encore réduire les risques" et réclamer "une prise en charge intégrale du coût des travaux", l'association des riverains (Arpil) attend un "système d'alerte sur les portables en cas de mise en confinement". Enfin, les propriétaires attendent une compensation "vu la perte de la valeur de nos biens", mettant sur le tapis "une exonération de la taxe foncière".

→ L'Assemblée générale d'Arpil se tiendra le 15 février à 18h, à la maison de quartier de Lavéra.

la Dréal a évoqué une "dégradation accélérée de l'ignifuge dans le temps, qui ne peut pas remplir sa fonction de manière optimale". Un aveu et une contradiction qui mettent l'association dans une colère noire. "Nous ne comprenons pas pourquoi l'administration, qui est le garant de la sécurité des installations classées, n'a pas mis en demeure l'industriel à mettre cet ignifuge en état ou à le remplacer ? Pourquoi n'y a-t-il pas un arrêté préfectoral pour des mesures contre ce danger ?", insiste l'association des riverains qui réclame, pour lutter contre le pouvoir détonnant de ce liquide, "une mise sous talus des sphères, comme cela se fait pour les nouvelles demandes d'exploitation".

On sera 20 ans après AZF

"Des mesures de réduction du risque sont imposées à l'exploitant pour réduire la probabilité et l'intensité du phénomène d'explosion d'une des sphères", se défend la Dréal. Sauf que la requête de l'enfouissement ne semble pas dans les tuyaux, d'autant que l'on finit par lâcher : "L'instruction, par les services de l'État, des mesures de réduction des risques sur l'aléa surpression est terminée. Les mesures de réduction existantes ne permettent pas d'écarter ce phénomène du PPRT, qui se caractérise par des effets de type "bris de vitres" et génère "un aléa faible".

En clair, il faudra donc renforcer portes et fenêtres. "La Dréal préfère planifier des travaux de surpression chez les riverains qui, dans un premier chiffrage de la DDTM, coûteront 5 000 000€ au lieu de contracter Ineos", peste Arpil, remettant un coup de pression, estimant "que la sécurité du personnel de l'entreprise ainsi que celle des riverains du site pétrochimique de Lavéra est en dan-

Le combat pour faire enfouir les sphères de stockage d'oxyde éthylène.

ger en attendant".

"Les autorités connaissent ce problème d'ignifuge depuis quelque temps. On nous l'a longtemps caché tout en laissant traîner les choses sur un ignifuge défaillant !"

Le combat continue plus que jamais sur le terrain, au-delà de la question du financement du PPRT, qui reste au cœur des débats pour les riverains, refusant "aucun apport financier, ni avance de paiement des travaux", estimant que celui qui crée le risque doit payer. Alors que la loi prévoit une prise en charge à 90% (65% pour les collectivités et 25% pour les industriels), Arpil ne veut pas entendre parler de la question des 10% restants, en théorie, à la charge des propriétaires.

Une question qui devrait tôt ou tard être posée à la Métropole alors que l'on sait qu'une réflexion est en cours pour un dispositif d'accompagnement à travers un guichet unique. Mais de l'eau va encore couler sous les ponts. On sera 20 ans après AZF...

Pascal STELLA

stellata@laprovence-presse.fr

(1) Historiquement, on note une évolution sensible des aléas avec une réduction du risque à la source : sur les 951 logements impactés en janvier 2015, il en restait 125 sur Port-de-Bouc à la fin 2017 alors que l'on est passé de 1 121 à 883 sur Martigues.